Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Limoges

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Limoges, le 18 Mai 2015

le Recteur de l'académie de Limoges
Chancelier des universités
à

Madame Marianne CORREZE
Monsieur Patrice ARNOUX
Co-Secrétaires académiques SNES-FSU

Cabinet recteur

Affaire suivie par
Bernadette Chambinaud
Conseillère technique
Chargée des affaires réservées
05 55 11 43 52
Mél
Bernadette.chambinaud@ac-limoges.fr
Site internet
http://www.ac-limoges.fr

Rectorat
13 rue François Chénieux
CS 23124
87031 Limoges cedex 1

Madame et Monsieur les secrétaires académiques

Par courrier reçu à mon cabinet le 27 avril, vous avez souhaité réagir à la nouvelle circulaire du 16 avril modifiant l'organisation de la correction des épreuves du DNB. Vous m'indiquez qu'elle suscite l'incompréhension des enseignants car, selon eux, elle remet en cause leur professionnalisme.

La nouvelle circulaire établie pour la correction de la session 2015 du DNB résulte d'un travail de fond important qui a été réalisé sur les résultats des sessions 2014 et 2013. Il a été mené par les corps d'inspection et par un groupe de travail constitué au sein du Conseil Pédagogique Académique et il a porté sur de nombreux paramètres (taux global de réussite, pourcentage de mentions TB, moyenne obtenue dans chacune des épreuves au contrôle continu, à l'examen, les écarts entre les moyennes, la plus-value apportée par rapport aux PCS, la validation du socle et cela par collège, département puis pour l'académie).
J'avais demandé cette analyse approfondie car les résultats académiques ont été sensiblement inférieurs à la moyenne nationale lors des 2 dernières sessions. En 2014, l'académie se situe au 23^{e} rang (sur 26 académies métropolitaines) et perd 6 places par rapport à l'année précédente. Il faut rappeler qu'elle occupait la 2^{e} place en 2008 et la 4^{e} en 2009. Au-delà du classement, des indicateurs chiffrés sont inquiétants notamment en mathématiques puisque 27,3 % des élèves de l'académie ont obtenu une note inférieure à 6 lors de la dernière session.

L'analyse qui a été faite a en outre permis de détecter des disparités notables entre les centres de correction. Les mesures prévues dans la nouvelle circulaire visent à les corriger. L'observation des résultats de la session 2015 permettra d'en évaluer l'efficacité.

Cette circulaire ne fixe en aucun cas une moyenne cible que devront obtenir les correcteurs. La demande qui leur est faite de transmettre les résultats provisoires en fin de matinée puis avant la saisie finale permet de placer les corps d'inspection dans leur position d'expertise et en appui tout au long du processus de correction. En disposant ainsi de l'ensemble des données de correcteurs, les inspecteurs peuvent établir, en temps réel des comparaisons qui garantissent une meilleure harmonisation.

.../...

Les remontées intermédiaires concernent seulement les moyennes et non les notes données par les professeurs. Leur responsabilité et leur autonomie restent donc entières en matière de notation, dans la limite cependant du nécessaire respect des règles d'organisation des examens dont la responsabilité incombe à l'autorité académique.

Les professeurs coordonnateurs sont les garants des décisions prises en réunion d'entente et ils doivent légitimement les rapporter auprès de leurs collègues rapporteurs. Les corps d'inspection leur apportent l'appui éventuellement nécessaire tout au long de la phase de correction.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur les secrétaires académiques, en l'assurance de ma considération distinguée.

Luc JOHANN